

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

17 Décembre 1966



DISCOURS

de M. le Bâtonnier Maurice DUBY



MONTESQUIEU ET LA NATURE DES CHOSES

par M^e Louis MONTAMAT

Lauréat de la Conférence du Stage — Prix Ebelot



Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allée Jean-Jaurès
TOULOUSE

1967

MONTESQUIEU ET LA NATURE DES CHOSES

par M^e Louis MONTAMAT

Lauréat de la Conférence du Stage — Prix Ebelot

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,
MONSIEUR LE BATONNIER,
MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS CONFRÈRES

On pourrait penser que le thème de notre sujet, « Montesquieu et la nature des choses » est donné comme « cum grano salis », car il est fort délicat de saisir en quelques minutes la pensée de Montesquieu, plus difficile encore de cerner la nature des choses.

Pourrait-on croire que nous avons choisi ce titre parce que Montesquieu a été appelé par Georges Duhamel « un magistrat frivole », si notre séance n'était qu'une séance d'apparat et si l'apparat n'était qu'une frivolité trompeuse.

Mais Duhamel a trop simplifié : la frivolité des *Lettres persanes* n'est qu'apparente et préfigure des idées maîtresses reprises dans l'*Esprit des lois*.

L'erreur ou simplement la boutade de Duhamel a été reproduite et précisée par M. Ramon Fernandez : « Il y a, dit-il, dans Montesquieu, des têtes de ligne pour des itinéraires différents. »

Partons des *Lettres persanes*, elles nous mèneront doucement par Micromégas et Candide jusqu'aux *Physiologies du dix-neuvième siècle*, et jusqu'aux *Nuits* de Paul Morand, si toutefois, nous avons pris un billet circulaire. Les *Considérations* qui, tant par le style que le rythme de la pensée, nous rendront plus aisée l'exploration de Tite Live et de Tacite, nous conduiront aux paysages romains plus fouillés du *xix^e*, à Fustel de Coulanges et Mommsen ; quant à l'*Esprit des lois* qui est loin d'être de l'esprit sur les lois mais qui se donne parfois l'apparence de l'être, il nous conduira à la sociologie moderne.

Cet homme fut Montesquieu.

Charles-Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, naquit le 18 janvier 1689 au château de la Brède, et appartient à une famille de robe.

Ses origines le portaient tout naturellement à embrasser une carrière judiciaire et, très jeune, il succédait à son oncle dans la charge de président à mortier.

Mais il ne manifestait à l'égard de ses fonctions de magistrat qu'un intérêt ambigu : « Quant à mon métier de président, disait-il, j'avais le cœur très droit, je comprenais assez les questions en elles-mêmes, mais quant à la procédure, je n'y entendais rien. »

Montesquieu se consacra davantage à des recherches scientifiques et, surtout, un certain bel esprit d'homme du monde, à la manière de son temps, l'incite à se distraire en écrivant un roman libertin et oriental, par lettres, dans le goût de l'époque : les *Lettres persanes*.

Un nouveau siècle a remplacé le siècle de Louis XIV et le génie de cette époque naissante anime les *Lettres persanes*. Le baron de la Brède s'est livré à la gaité de son temps qu'il a partagée pour la mieux peindre.

En effet, les *Lettres persanes* contiennent toute une galerie de portraits à la façon de La Bruyère, mais dessinés avec plus de mouvement et de bonne humeur : le fermier d'impôts, le poète famélique, le vieux guerrier, le grand seigneur.

Quittant le Parlement de Bordeaux, le président à mortier nous promène d'un café où l'on se querelle à propos d'Homère jusqu'à un salon où de beaux esprits vantent réciproquement leurs mérites, des Tuileries où s'étale la badauderie parisienne, jusqu'à l'Académie Française. « ce corps à quarante têtes toutes remplies de figures, de métaphores et d'antithèses. »

La Bruyère, se plaignant d'être enfermé dans un cercle très étroit, avait esquissé les *Caractères* parce qu'il n'osait peindre des institutions et des peuples. Montesquieu porte plus haut la raillerie, ses moqueries sont la censure d'un gouvernement ou d'une nation.

Il aborde dans ses lettres, avec une hardiesse inaccoutumée, le problème du divorce ou de la dépopulation, ses idées sur les colonies, l'esclavage, les lois sont des germes féconds qui s'épanouiront dans l'*Esprit des lois*.

La fréquentation des salons les plus brillants lui permet de déceler la nature humaine qui apparaît d'ailleurs différente selon les pays où il vit : « C'est bien la même terre qui nous porte tous deux, écrit Rica à son ami Ibben, mais les hommes du pays où je vis et ceux du pays où tu es sont bien différents. »

Loin de s'en tenir comme on le faisait au siècle précédent à des discussions littéraires, à la satire sociale, il pose les problèmes les plus graves, sape sans avoir l'air d'y toucher les principes encore indiscutés, formule des théories, suggère des réformes.

Soucieux de confronter ses connaissances livresques avec la réalité, il entreprend un grand voyage à travers l'Europe. Son séjour en Angleterre enrichit sa pensée et lui fournit les matériaux indispensables à l'élaboration du grand ouvrage qu'il médite.

Enfin, un rare équilibre, une parfaite aptitude au bonheur, un esprit civique et philanthropique sont autant de qualités que possédait le baron de la Brède : « Je n'ai presque jamais eu de chagrin et encore moins d'ennuis, je m'éveille le matin avec une joie secrète, je vois la lumière avec une espèce de ravissement, tout le reste du jour je suis content » a-t-il noté dans ses cahiers.

Il cultive en outre des sentiments moraux hautement respectables : « Quand j'agis, dit-il encore, je suis un citoyen, mais lorsque j'écris je suis un homme et je regarde tous les peuples de l'Europe avec la même impartialité que les différents peuples de l'île de Madagascar. » Enfin, dans une formule saisissante, « le cœur est citoyen de tous les pays », il manifeste des sentiments européens.

Ainsi, l'art de vivre consiste pour lui dans une recherche méthodique du bonheur : « Il ne faut point de philosophie pour être heureux, il n'y a qu'à prendre des idées un peu saines. »

Tout naturellement, son caractère, son équilibre moral, son détachement des servitudes contemporaines, des « grandeurs d'établissement » le disposent à rechercher la nature des choses, à accepter les institutions pour essayer de les réformer.

L'homme, face à cette nature des choses, tel est le thème fondamental de l'*Esprit des lois*.

L'observation humaine à travers les lois positives a été le souci constant de Montesquieu. Son intelligence s'exerça à comprendre la politique de la République Romaine de sa naissance à sa ruine. Il a déterminé ensuite la source, la nature, l'ordre, les effets de toutes les lois par les rapports avec la constitution du gouvernement, la nature du climat, le caractère des hommes.

La préface de l'*Esprit des lois* révèle le but constamment recherché par son auteur : « J'ai d'abord examiné les hommes, écrit-il, j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes, chaque loi particulière liée avec une autre. Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés mais de la nature des choses. »

De même l'auteur, avec plus de nuance a précisé sa pensée : « Je n'ai point pris la plume pour enseigner les lois. mais la ma-

nière de les enseigner. Aussi n'ai-je point traité des lois, mais de l'esprit des lois. »

Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Les lois ne peuvent donc émaner d'une cause transcendante ni se déduire des principes a priori comme la justice absolue ; au surplus ces rapports sont nécessaires et les lois ne résultent pas des caprices des législateurs. Elles dérivent de la nature des choses, c'est-à-dire des réalités concrètes qui varient selon les pays, le gouvernement, le climat, la religion.

Ces rapports forment tous un ensemble qu'il a intitulé *Esprit des lois*, entreprise absolument nouvelle qui justifie d'ailleurs l'orgueilleuse épigraphe : « Prolem sine matre creatam » : un enfant né sans mère.

Ce qui caractérise surtout la manière de Montesquieu c'est, pourrait-on dire, une méthode comparative qui met une notion, une loi, une coutume aux enchères du passé historique, puis un choix de causes sans rapport moral avec l'effet obtenu qui explique l'enchaînement des effets sociaux.

Le déterminisme des lois n'y est certes pas démontré (comment aurait-il pu l'être ?) mais la clé de ce déterminisme est, somme toute, donnée.

Les lois sociales seraient des lois naturelles comme les lois physiques et cette constatation fait de Montesquieu le créateur de la sociologie.

L'enthousiasme du savant ne doit cependant pas faire illusion. Les déductions de Montesquieu sont souvent hâtives et imprudentes. Il passe beaucoup trop vite de la physiologie de la langue du mouton à la psychologie des peuples.

Malgré tout, l'immense mérite lui est acquis de montrer que toute science politique devait commencer par une étude approfondie des phénomènes physiques, économiques, sans pour autant sacrifier la liberté de l'homme.

Une unité certaine se dégage de l'œuvre telle qu'elle apparaît, une fois accomplie.

« Les muses sont sœurs », écrivait-il, voulant exprimer par là que pour un écrivain de son rang, tout était sollicitation, le sérieux comme le frivole, et qu'il n'existait point de hiérarchie sévère ni intransigeante dans les sujets qu'il lui plaisait de traiter.

N'est-ce pas à la fin de sa vie, après le rude effort que lui avait coûté l'*Esprit des lois* que, presque aveugle, il donne tous ses soins à ce petit roman, *Arsace et Isménie*, dont l'Orient le ramenait aux anciens jours du temple de Gnide et des Lettres ? On peut même dire que les *Lettres persanes* notamment contiennent des passages qui sont comme des fragments mis en ballet de l'*Esprit des lois*.

En vérité, le baron de la Brède nous offre la dernière image et comme la fonte plus fine et plus parfaite, le chef-d'œuvre, si

l'on entend ce mot au sens que lui donnait la coutume des métiers, du magistrat de l'ancien régime capable de s'intéresser aux sciences exactes comme un Fermat (mais avec moins de talent), à l'histoire intelligente des nations, aux lettres, capable aussi de badiner savamment et de se moquer avec une grâce pertinente et percutante. Mais cette image du magistrat, une fois esquissée, ne suffit pas à dessiner Montesquieu qui est à la famille des magistrats lettrés et savants ce que Molière est à la famille des auteurs comiques, ses prédécesseurs.

Il s'élève jusqu'au génie. Chacun de ses livres est comme un signal, le signal d'un départ, d'une course qui bientôt, perdant le secret de sa foulée, s'emportera chez d'autres, dans la fièvre d'une imagination passionnée.

Le flambeau brille mais ne sera pas transmis longtemps.

C'est ainsi que les *Lettres persanes*, ces provinciales de l'épicurisme, ouvrant le champ aux romans de Voltaire, à ses allégories illustres, détachent le citoyen de sa croyance instinctive, de son milieu social.

Pour y atteindre, il suffit d'habiller le Français en Persan, de l'appeler Usbek et de lui faire oublier qu'il est Français.

Cet Usbek n'est autre que Montesquieu regardant en étranger sa propre patrie et s'étonnant de ce dont ses habitudes l'empêchent de s'étonner. L'homme est délié de ses coutumes.

Ce n'est point Molière qui secoue le monde d'un rire d'autant plus violent qu'il ne peut s'en défaire : c'est le sourire de la délivrance : déshabillez le Persan un peu, vous aurez Candide, encore un peu et ce sera l'Ingénu ; faites-le descendre d'une autre sphère et ce sera Micromégas. Les *Lettres persanes* lui ont offert l'occasion et le plaisir d'essayer sur ce mode quelques-unes de ses idées fondamentales. Montesquieu, a-t-on dit, a été pour l'étude des lois ce que Descartes a été pour la philosophie, il éclaire souvent, se trompe quelques fois, et même en se trompant il instruit ceux qui savent lire.

L'Esprit des lois, œuvre terminale de Montesquieu, apparaît en outre géniale. Il a tout au long de sa vie observé les choses, il en a accepté la nature en cherchant à les réformer.

On a très justement écrit que *l'Esprit des lois* est comme le temple romain qui donnait l'hospitalité à tous les dieux du monde idolâtre.

C'est nous, semble-t-il, le compliment le plus flatteur que l'on peut lui adresser.

Même si un jeune avocat de ce temps célèbre imparfaitement les mérites d'un aussi grand homme, il veut affirmer sa fierté et sa joie d'avoir pu parler devant vous.

Il a découvert une intelligence pouvant lier en gerbes fécondes les idées et les pensées les plus étonnamment diverses. de la...

science à l'histoire, du libertinage à la philosophie, de la satire à la politique.

Il a admiré la belle ordonnance d'une vie de calme et de mouvement où le brillant auteur, gentilhomme campagnard à ses heures, savait avec la même perfection faire mûrir ses pensées et les grappes de ses terres.

Il a surtout tiré bien des enseignements d'un caractère sans égal, sous l'équilibre humain le plus remarquable.

Montesquieu doit beaucoup à cette richesse de la nature et, par elle, nous devons beaucoup à Montesquieu qui cultive les vertus premières : fierté, courage, persévérance, esprit civique et indépendance, en même temps qu'il définissait le bonheur ayant montré le vrai visage car, dit-on, le bonheur l'habitait.

Qui pouvait alors comme lui proclamer publiquement sans crainte la connaissance objective de soi, l'appréciation sans indulgence d'autrui, le ridicule du siècle, le mépris pour les grands et pour les sots ?

Qui d'autre, bien qu'éloigné de la pratique religieuse, eût mérité plus dignement, à l'heure de sa mort, ce singulier hommage : « Alors le prédident a levé vers les cieux ses regards et, la main droite dont il tenait son bonnet. Il a communié. Après quoi, le Bon Dieu, le curé et les jésuites sont revenus très contents chez eux. Quant au Père Castel, il ne se sent pas de joie. Il croit avoir plus fait que François Xavier qui prétendait avoir converti douze mille hommes dans une île déserte. »

Il a trouvé, vécu, analysé le bonheur, réalité ou illusion qui permet de vivre mieux et de prolonger jusqu'aux portes de la mort les rêves des années les plus audacieuses et les mieux accomplies.

Oui, honorons les vertus de ce sage précurseur, certes vieilli sous les hommages et la sympathie de plus de deux siècles, mais exemple d'une intemporelle jeunesse.